



Préfet de la Charente
Fiche synthétique - Commune d'Aigre

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques
Pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du

15 JUIN 2016

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

Approuvé (PPRI de l'Aume et de la Couture)

date

11/03/2016

aléa

Inondation

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

Règlement et zonage réglementaire du PPR inondation

Consultable sur Internet

Arrêté préfectoral approuvant le PPR inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui

non

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4, D 563-8-1 et R 125-23 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte
zone 5

Moyenne
zone 4

Modérée
zone 3

Faible
zone 2

Très faible
Zone 1

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Plan du zonage réglementaire du PPR inondation approuvé

Carte départementale du risque sismique

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date :

15 JUIN 2016

Le Préfet de la Charente